Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-442026-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 4-2026
Délibération : 44-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-quatre mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15 puis 19 à partir de 19 :44

Votants : 15 puis 19 à partir de 19 :44
Pouvoirs : 3 puis 1 à partir de 19 :44

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia (arrivée 19 :43), LANOË Rudy, RIO Letitia (départ 19 :35), GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, NAFTEUX Yvonne, RACOUET Philippe (arrivée 19 :32), ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, MACÉ Laëtitia, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LEMIERRE Jim (arrivée 19 :44).

Absent excusé : LABORDERIE Romain (pouvoir à Rudy), RIO Létitia (pouvoir à Loïc)

Retards : ROUX Patricia (pouvoir à Nathalie), RACOUET Philippe, LEMIERRE Jim (pouvoir à Jean-François)

Secrétaire de séance : LEVASSEUR Hélène

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

VU l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, qui autorise le maire à prendre certaines décisions par délégation du conseil municipal sous réserve d'en rendre compte à la plus proche séance ;
VU la délibération n° 42-2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire certaines de ses compétences pour la durée de son mandat ;
CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions précitées, le maire est tenu de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées ;
CONSIDÉRANT que, depuis la dernière information du conseil municipal, le maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

Entreprise	Objet	Montant TTC	Date
ARTOPIA	PRE-ETUDE AMENAGEMENTS PLACE STE-ANNE ET PLACE EGLISE	3 756,00 €	03/03/2026
MAGRE	REGULATEUR GAZ SALLE DES SPORTS	390,60 €	11/03/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-442026-DE

GAMA 29 BRES	PRODUITS D'ENTRETIEN	671,09 €	13/03/2026
SAUR	ANALYSES COMPLEMENTAIRES RSDE STEP COMMUNE	3 354,00 €	13/03/2026
TPC OUEST	POSE 1 POTEAU INCENDIE	3 300,00 €	17/03/2026
TPC OUEST	REMPLACEMENT 3 POTEAUX INCENDIE	4 968,00 €	17/03/2026
REWORLD MEDIA M	ABONNEMENT SCIENCE ET VIE	65,90 €	18/03/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire.

Vote à l'unanimité :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 30 mars 2026
Le Maire, Loïc BALAC.